

## Communiqué de presse

Accord entre les partenaires sociaux dans la boucherie-charcuterie

### Pas d'adaptations salariales décidées pour 2020

**Zurich, le 30 août 2019 – Les partenaires sociaux de la boucherie-charcuterie, c.à.d. l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (USPV) du côté des employeurs et l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) de celui des travailleurs, ont convenu de ne pas négocier de mesures salariales pour 2020.**

Alors que les salaires minimaux ont été relevé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de CHF 150.— par catégorie salariale, les partenaires sociaux ont convenu d'un commun accord de ne pas entamer de négociations salariales pour 2020. Ils préfèrent se concentrer sur les négociations concernant la nouvelle Convention collective de travail 2021 et les salaires minimaux que celle-ci impliquera. L'objectif déclaré et commun des partenaires sociaux est de rendre les conditions de travail encore plus attrayantes, ceci tout en tenant compte de la situation économique et de la politique sociale de l'économie carnée suisse.

Une branche stable, des employeurs prévoyants et des conditions de travail constamment améliorées doivent contribuer entre autres à éviter que des collaborateurs qualifiés ne quittent le secteur vers d'autres branches. Une bonne Convention collective de travail vise aussi à encourager toujours plus les jeunes, au moment de choisir un métier, à se tourner vers les formations dans le secteur de la viande et leur grande diversité.

#### Contacts médias:

Giusy Meschi, Directrice, Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB),  
tél. 044 311 64 06, mobile: 079 669 69 01, mail: [meschi@mpv.ch](mailto:meschi@mpv.ch)

Dr. Ruedi Hadorn, Directeur, Union Professionnelle Suisse de la Viande (USPV),  
tél.: 044 250 70 60, mail: [r.hadorn@sff.ch](mailto:r.hadorn@sff.ch)

Service de presse UPSV: Huber&Partner PR AG, Peter Zimmermann,  
tél.: 044 385 99 99, fax: 044 385 99 95, mail: [contact@huber-partner.com](mailto:contact@huber-partner.com)